

VILLE de PERROS-GUIREC
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	24
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents (pour partie)	2

L'An deux mil seize le quinze décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN (pour partie) - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Mylène de FRANCE – Mme Gwen-Haël ROLLAND - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS – M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

Véronique FRENOY-COATANTIEC	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Annie HAMON
Thierry LOCATELLI	Pouvoir à Jean-Claude BANCHEREAU

ABSENT EXCUSÉ :

Isabelle LE GUEN, jusqu'à la délibération 2016-207-3.5
Yvonne DEMOREST

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean BAIN** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Tarifs du Palais des Congrès 2017

2016- 217-7.10
TARIFS DU PALAIS DES CONGRÈS 2017

Catherine PONTAILLER propose au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de locations du Palais des congrès selon le tableau suivant :

Temps d'occupation	Auditorium		Salle de commission côté Bar		Salle de commission côté Hall		Bar	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
½ journée ou soirée	615 €	625 €	62 €	63 €	62 €	63 €	31 €	32 €
1 journée	705 €	716 €	125 €	127 €	115 €	117 €	52 €	53 €
1 semaine	2 540 €	2 580 €	570 €	580 €	470 €	477 €	205 €	208 €
Forfait/jour cocktail	700 €	710 €	/	/	/	/	inclus	inclus
Forfait/jour congrès/ séminaires Matériel technique PdC inclus	1 600 €	1 625 €	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Forfait/jour spectacles (extérieurs) Sono incluse	1 200 €	1 220 €	/	/	/	/	inclus	inclus
Forfait spectacle (associations PG/LTC)	75 €	100 €	/	/	/		inclus	inclus
Autres prestations	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Forfait nettoyage	80 €	82 €	*30 €	31 €	*30 €	31 €	*20 €	21 €
Forfait chauffage (du 1/11 au 30/4)	80 €	82 €	*40 €	41 €	*40 €	41 €	*40 €	41 €
Forfait énergie (du 1/5 au 31/10)	20 €	21 €	*20 €	21 €	*20 €	21 €	*20 €	21 €

***Tarifs non ajoutés si location conjointe avec l'auditorium**

Conditions de location :

- Les associations Perrosiennes bénéficient d'une mise à disposition de l'auditorium gratuite, un jour par an. Au-delà les associations bénéficient d'une réduction de 50 % sur la location de l'auditorium (hors prestations).
- Les forfaits chauffage, énergie et nettoyage s'appliquent même dans le cas d'une gratuité de salle.
- Le forfait spectacle contient : 1 jour de répétition et 1 jour de représentation, les jours supplémentaires sont payants.
- Les particuliers ou les entreprises résidant dans la Commune bénéficient d'une réduction de 10%.
- Si la location est conjointe avec l'espace Rouzic, la réduction de 15% est appliquée.
- Réduction sur tarif congrès/séminaires pour un événement bénéficiant à l'économie locale de 10 %, 20 % ou 30 % (sur décision du Maire).
- Le tarif pour congrès comprend la mise à disposition de l'ensemble des salles du Palais des congrès et le matériel technique suivant :
 - Sonorisation
 - Rétroprojecteur
 - 2 micros filaires
 - 2 micros sans fil
 - 1 pupitre et 2 micros col de cygne.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré
Le 15 décembre 2016
Pour extrait conforme
LE MAIRE



Pour le Maire,
L'Ajout délégué

Bernard ENNOT